

COMMUNE

DE LEUC

**CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION
DELIVRE PAR LE LE MAIRE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier:
Type de demande :	Certificat d'urbanisme d'information	N° CU 011 201 26 00009
Déposée le	17/04/2026	
Par :	OFFICE NOTARIAL DE ME NOURY ET ME VIGNON	
Demeurant à :	1 rue de la sabatière 11250 LEUC	
Sur un terrain sis :	Berbianes 201 A 186	

CERTIFICAT d'URBANISME INFORMATIF

Le Le Maire

VU la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé : **Berbianes (cadastré 201 A 186)**, présentée le **17/04/2026** par **OFFICE NOTARIAL DE ME NOURY ET ME VIGNON**, et enregistrée par la mairie de **LEUC** sous le numéro **CU 011 201 26 00009** ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/12/2018, modifié le 08/01/2026 (zone ,

CERTIFIE :

Article 1 : Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique

Article 2 :

Le terrain est situé dans une zone où s'appliquent : - Plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Zone(s) : A

Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables :

art. L.111-6 à L111-10, art. R111-2, R.111-4, R111-25, R.111-26 et R.111-27.

Le terrain est grevé des servitudes suivantes :

- Terrain situé en zone inondable (PPRI du bassin du Lauquet), approuvé le 21/12/2004, modifié le 24/11/2020
- Terrains situés dans une zone inondable – Aléa fort -sur la cartographie du risque inondation - porter à connaissance modifiant l'aléa inondation du PPRI applicable au 18 mars 2025

Article 3 : Le terrain est situé dans une zone non soumise au droit de préemption au bénéfice de la Commune

Article 4 : Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable.

- Taxe d'Aménagement Communale (TA) : **5%**
- Taxe d'Aménagement Départementale (TA) : **2.30%**
- Redevance d'archéologie préventive (RAP) : **0.40%**

Article 5 : Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis de construire ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- Participations pour équipements publics exceptionnels (article L. 332-8 du code de l'urbanisme)

Fait à LEUC, Le 30/04/2025

Le Maire,

Christophe BARBIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Durée de validité : Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

A défaut de notification d'une décision expresse portant prorogation du certificat d'urbanisme dans le délai de deux mois suivant la réception en mairie de la demande, le silence gardé par l'autorité compétente vaut prorogation du certificat d'urbanisme. La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale (Art. .R. 410-17-1)

Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Déposé le : 17/04/2026

À LEUC

Demande de Certificat d'urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information

Identité du ou des demandeurs

Identité : [Dénomination] OFFICE NOTARIAL DE ME NOURY ET ME VIGNON - [Raison sociale] OFFICE NOTARIAL DE ME NOURY ET ME VIGNON

Numéro professionnel (SIRET) :

Type de société :

Représentant :

Adresse :

Complément d'adresse :

Adresse email :

Indicatif si pays étranger :

Téléphone :

Pays :

Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse :

Complément d'adresse :

Superficie totale du terrain (m²) :

Situation du terrain

Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Observation	Partielle
0	A	186	3840		Non

Note descriptive succincte du projet

Description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...) :

Votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments :

Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
CU01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	plan parcelle A186.pdf

Engagement du déclarant

- Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents
- J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.

Echelle : 1 / 600
Edite le : 17-04-2026 08:53 (UTC + 1)
Adresse : 3 Chemin de Corneze
Commune : Leuc
Departement : 11
Parcelle : Section A N°186

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

